

EXTRAITS du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 18 DECEMBRE 2012

Délibération n° 1281 – Décision modificative n° 2 - Budget « Service des eaux et assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus à l'article 2031, en dépenses d'investissement au budget primitif 2012, ne sont pas suffisants pour pouvoir régler les factures des entreprises Larbre Ingenierie, Compétence Géotechnique et SAFEGE.

De plus, à l'article 6215, en dépense de fonctionnement, les crédits sont également insuffisants pour pouvoir rembourser au budget communal le salaire de l'agent de maîtrise pour le temps passé pour le service de l'eau. Il convient donc de procéder une décision modificative. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Délibération n° 1282 – Décision modificative n° 2 - Budget « Commune »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus aux articles 2031 et 2041581 en dépenses d'investissement au budget primitif 2012 ne sont pas suffisants pour pouvoir régler les factures des entreprises Larbre Ingenierie, Philippe MOUSNY et SDE 18. Il convient donc de procéder à une décision modificative. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

Délibération n° 1283 – Subvention Communale pour le Budget « Service des eaux et assainissement »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des dépenses et recettes réalisées au 18 décembre et des restes à réaliser, le budget « Service des eaux et assainissement » laisse apparaître un déficit d'investissement de 5 197,10 €. Au budget primitif 2013, celui-ci sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement. Quant au résultat de fonctionnement, au 18 décembre, il s'élève à 6 157,67 €. Il rappelle également qu'au budget primitif 2012, il était prévu à l'article 747 en recette de fonctionnement une subvention communale de 9 600 €, et en dépense de fonctionnement, le remboursement au budget communal de la part de salaire de l'Agent de Maîtrise relative au temps passé pour le service de l'eau. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser une subvention communale de 9 600 € au budget du service des eaux et assainissement.

Délibération n° 1284 – Participation à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque prévoyance par la procédure de labellisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de délibérer sur la participation de la collectivité au financement de la protection sociale des agents. La procédure de la participation sera la labellisation. Chaque agent pourra choisir sa mutuelle. Le montant de la participation sera déterminé en fonction de la rémunération brute perçue par les agents. Il sera égal au montant payé par l'agent. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention accepte la participation.

Délibération n° 1285 – Prix d'achat et de vente des terrains communaux

Eu égard à l'arrêté du 05 juillet 2012 du ministère de l'agriculture portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, pour l'année 2013, le prix des terres labourables et des prairies naturelles à 3 500,00 euros TTC l'hectare (soit 0,35 €TTC le mètre carré) et le prix des autres terrains conservant, au moment de la transaction, leur vocation agricole

(exemple : chemin) à 3 000,00 euros TTC l'hectare (soit 0,30 € TTC le mètre carré). Ces 2 tarifs sont à prendre en compte, que la commune soit en position de vendeur ou d'acheteur.

Evolution du contrat CAE – Service Technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des deux contrats aidés du Service Technique arrive à échéance le 31 décembre 2012, après 2 ans de contrat avenir prolongé en 3 ans de CAE, par dérogation. Ce contrat de 20 H par semaine ne peut être renouvelé, malgré les demandes effectuées auprès du Conseil Général et de la Préfecture. Il est proposé de créer un contrat à durée déterminée pour les communes de moins de 1000 habitants, à 17,5 H par semaine. Ce contrat engendrerait une augmentation des charges pour la commune de 7 575 €. Après discussions, le Conseil Municipal par 7 voix (4 voix contre) décide de ne pas créer de contrat à durée déterminée. Cependant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lancer deux recherches d'emploi pour le service technique : Un contrat avenir de 35 H hebdomadaire, et un CAE de 20 H hebdomadaire.

Affaires diverses

- Centre Socioculturel – Création d'une aire pour réaliser des grillades

Suite à la demande d'un administré restaurateur de la Commune qui souhaite réaliser des grillades au Centre Socioculturel, lors d'une manifestation, il est envisagé de créer une aire réservée à cet effet à proximité du Centre Socioculturel. Les commissions travaux et Centre Socioculturel étudieront ce dossier.

- Date des vœux

La cérémonie des vœux est fixée au samedi 26 janvier 2013 à 18 H.

- Communauté de Communes Sauldre et Sologne

- Suite à la démission de Mr FROMION de sa fonction de Maire d'Aubigny-sur-Nère, celui-ci n'est plus délégué de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne et par conséquent n'est plus Vice-Président. Les statuts de la CDC (article 6) prévoient que celle-ci doit être représentée par un membre de chaque canton. Mr AUTISSIER, Maire d'Aubigny-sur-Nère, candidat à la vice-présidence, a été élu 1^{er} Vice-Président.

- Les tarifs de la redevance ordures ménagères pour l'année 2013 ont été fixés. Les deux modifications sont la création d'un tarif pour les résidences secondaires et un tarif unique pour les chambres d'hôtes quel que soit le nombre de chambres.

- La Communauté de Communes Sauldre et Sologne ne peut envisager la création d'un crématorium, car seule une entreprise privée peut porter ce projet.